



CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Alexandre PASTA



William RITCHIE



Claude PLASSERAUD



Alain VIVALDA



Serge PASTOR



➤ MISSIONS PRINCIPALES

Informers les concurrents et tenir auprès d'eux en permanence un rôle de concertation.

Ce poste est confié à un officiel de course possesseur d'une licence délivrée par son ASN car il implique une connaissance certaine de la réglementation générale. Il peut assister aux réunions des Commissaires Sportifs afin de se tenir informé de toutes les décisions prises.

Le chargé des relations avec les concurrents est identifiable par les participants grâce à un badge ou brassard et un blouson orange qu'il porte.

➤ PRESENCE LORS DU DEROULEMENT DU RALLYE

A l'ouverture du secrétariat, il doit faire établir par le/la secrétaire du meeting un planning de ses permanences qui sera affiché au tableau du rallye et qui comportera obligatoirement :

- présence aux parcs de regroupement
- aux parcs de fin d'étape
- à proximité du parc fermé lors de l'arrivée (ceci dans la mesure des possibilités laissées par l'horaire du rallye).

➤ FONCTION

- Apporter à tous les demandeurs des réponses précises aux questions posées.
- Donner toutes les informations ou toutes précisions complémentaires relatives à la réglementation et au déroulement du rallye.



CONCERTATION

Evitez la transmission aux Commissaires Sportifs de toutes les demandes qui peuvent trouver, avec des explications précises, une solution satisfaisante, à la condition qu'il ne s'agisse pas de réclamation (par ex : fournir des précisions sur des temps contestés, etc.).

PLANNING DES PERMANENCES

A compter du lundi 2 février jusqu'au samedi 7 février 2026 comme suit :

(CH → Contrôle Horaire)

LUNDI 2 FEVRIER

- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : arrivée de l'Etape de Concentration et jusqu'à la fermeture du CH

MARDI 3 FEVRIER

- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : au départ de l'Etape de Classement 1 et jusqu'à la fermeture du CH
- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : arrivée de l'Etape de Classement 1 et jusqu'à la fermeture du CH

MERCREDI 4 FEVRIER

- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : au départ de l'Etape de Classement 2 et jusqu'à la fermeture du CH
- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : arrivée de l'Etape de Classement 2 et jusqu'à la fermeture du CH

JEUDI 5 FEVRIER

- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : au départ de l'Etape Commune 1
- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : à l'arrivée de l'Etape Commune 1 et jusqu'à la fermeture du CH

VENDREDI 6 FEVRIER

- ♦ **VALENCE – Champ de Mars** : au départ de l'Etape Commune 2
- ♦ **MONACO – Quai Albert 1^{er}** : à l'arrivée de l'Etape Commune 2 et jusqu'à la fermeture du CH
- ♦ **MONACO – Quai Albert 1^{er}** : au départ de l'Etape Finale et jusqu'à la fermeture du CH

SAMEDI 7 FEVRIER

- ♦ **MONACO – Quai Albert 1^{er}** : à l'arrivée de l'Etape Finale et jusqu'à la fermeture du CH
- ♦ **MONACO – Permanence du Rallye à l'ACM** : à la publication du Classement Final, à 12h00 et durant la période de réclamation (30mm)